



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 13 juillet 2022

PLAN CANICULE 2022

Réactivation du plan canicule en Moselle jusqu'au 24 juillet 2022 : accompagnement des personnes en situation de précarité

Avec la canicule, une attention particulière doit être portée aux personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les personnes sans-abri.

En Moselle, le plan canicule 2022 a été présenté le jeudi 16 juin par les services de l'État à l'ensemble des acteurs de la veille sociale : opérateurs du 115/SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation), de la veille et de l'hébergement (Est Accompagnement, association d'information et d'entraide mosellane, union départementale des associations familiales, comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes, etc.) et des organismes caritatifs, notamment la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, l'association Athènes, Caritas, et la Protection Civile.

Ce plan canicule prévoit la distribution d'eau, l'accès à des douches, le renforcement des maraudes (y compris des associations caritatives), des heures d'ouvertures étendues des accueils de jour, des places supplémentaires, et l'ouverture de halte de nuit.

Au 1^{er} juillet 2022, la Moselle dispose de 7 408 places d'hébergement tout public confondu. Afin de compléter ces places, 8 places supplémentaires seront mises à disposition à Florange.

Ces places sont mobilisables 24h/24 par l'intermédiaire du SIAO-115, porté par l'association Est Accompagnement.

Rappel des conditions de déclenchement du plan canicule

Le déclenchement est décidé par le préfet de la Moselle qui tient compte :

- des besoins identifiés par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) : personnes sans domicile et saturation des capacités d'hébergement ;
- des températures ressenties (données spécifiques fournies par Météo-France) : il repose sur la mesure et la prévision des températures minimales et maximales sur 3 jours consécutifs, qui sont comparées à des seuils départementaux prédéfinis pour chaque département et réévalués en tant que de besoin.

Partout en Moselle, les services de l'État et les partenaires sont mobilisés pour venir en aide aux personnes en précarité, les mettre à l'abri et engager un travail d'évaluation sociale et d'accompagnement. Toutefois, il appartient à chacun d'être attentif aux personnes les plus précaires.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle